

« DECROCHE TON BAFA ! »

Dans le cadre de la politique Jeunesse, il est envisagé de mettre en place un dispositif d'aide à la Formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs). Le BAFA est un brevet permettant aux jeunes, à partir de 16 ans, de travailler dans des structures d'animation de type Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), et notamment les ACM proposé par la Ville à chaque période de vacances scolaires.

Le BAFD est un brevet, permettant aux jeunes, à partir de 18 ans, de diriger des ACM.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- ❖ Faciliter l'accès à une formation qualifiante pour les 16-25 ans
- ❖ Accéder à un premier emploi
- ❖ Contribuer au développement de la qualité de l'encadrement des ACM de Wambrechies
- ❖ Fidéliser et pérenniser les équipes d'animations municipales

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Jeunes Wambrecitains.es de 16 à 25 ans (au 31 décembre de l'année) qui résident sur la commune sans conditions de ressources
- Il est nécessaire de remplir un dossier de demande d'aide financière à la formation BAFA/BAFD, disponible en Mairie à l'accueil Jeunesse ou téléchargeable sur wambrechies.fr.
- Lors du dépôt du dossier, la formation ne doit pas avoir commencé.
- Le jeune s'engage à effectuer un stage d'observation de 5 jours en tant qu'animateur ACM sur la Ville de Wambrechies afin de confirmer son appétence à l'animation et sa motivation à poursuivre sa formation. Cette semaine est rémunérée au niveau « non diplômé ».
- L'accompagnement du jeune se fait sur la totalité de la formation : les 2 sessions de formation (Base et Perfectionnement avec un organisme de formation BAFA/BAFD) et le stage pratique. Le jeune s'engage à réaliser la totalité de sa formation sur une période de 18 mois, soit 18 mois entre le premier jour de sa formation générale BAFA1/BAFD1 et le dernier jour de formation BAFA3/BAFD.
- A la fin de son parcours de formation, une fois le diplôme obtenu, le jeune s'engage à travailler aux ACM de la Ville de Wambrechies au minimum 4 semaines sur les 24 mois suivant la date de délivrance de son diplôme BAFA/BAFD. Ces 4 semaines sont rémunérées au niveau « diplômé ».

MODALITES D'ANALYSE DU DOSSIER

- A réception du dossier complet, le service Jeunesse étudie le dossier selon les critères suivants : âge, motivation, projet professionnel, pièces justificatives.
- Un entretien a lieu avec l'Adjointe en charge à la Jeunesse et avec la Responsable du service Jeunesse permettant au jeune d'exposer ses motivations à entreprendre cette formation, d'échanger sur son projet, et d'obtenir des conseils. Au-delà d'une aide financière, la Ville de Wambrechies souhaite mettre en place une véritable solution d'accompagnement envers les jeunes pour les soutenir dans leur démarche.

- Le nombre de bénéficiaires dudit dispositif par année civile est fixé à
 - ❖ **10 formations BAFA**
 - ❖ **3 formations BAFD**

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière sera versée en 2 fois :

150€ :

- ✓ sous condition d'avoir effectué un stage d'observation et obtenu une évaluation positive du Directeur de Centre,
- ✓ sous présentation de la facture d'inscription acquittée de l'organisme formateur à une session de formation BAFA1 ou BAFD1, premier stage théorique de formation générale, avant la fin du mois suivant la formation.

100€ :

- ✓ suite à la réalisation du stage pratique dans un des ACM de la Ville de Wambrechies, ayant reçue une évaluation positive du Directeur de Centre. Le stage pratique de 14 jours est rémunéré au niveau « stagiaire »,
- ✓ accompagnée d'une attestation réussite à une session de formation BAFA3 ou BAFD3 : stage d'approfondissement, et de la facture de l'organisme formateur, avant la fin du mois suivant la formation.

FIN D'ENGAGEMENT

- la non-réalisation du stage d'observation
- le non-respect des délais et/ou de la session à animer ou à diriger par le stagiaire
- la non-présentation aux sessions théoriques
- la non-obtention du diplôme BAFA/BAFD
- la non-réalisation des 4 semaines d'animation ou de direction faisant suite à la qualification sur une période de 24 mois
- la non-présentation des justificatifs

met fin à l'engagement mutuel entre le jeune et la Ville de Wambrechies, et entraîne la restitution de la (des) somme(s) perçue(s) pour lesdites formations BAFA/BAFD.

L'aide devra être remboursée par le jeune à la commune dès émission du titre par le Trésor Public.

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

La Ville de Wambrechies souhaite informer les jeunes que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ainsi que l'Etat sont susceptibles de fournir des aides complémentaires. Les jeunes peuvent solliciter ces aides via les sites suivants :

- ❖ www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/vie-professionnelle/l-aide-au-brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-bafa
- ❖ www.gouvernement.fr/actualite/une-aide-de-200-eu-pour-les-jeunes-qui-passent-leur-bafa

MISE EN PLACE

La mise en place de ce dispositif prendra effet au 1^{er} Juin 2024.